



AGENCE DU PARC
by
CANCLAUX
IMMOBILIER

BAREME DES HONORAIRES au 01/09/2019

Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Le montant des honoraires est calculé sur le prix net vendeur et est à la charge de l'acquéreur.

Prix net vendeur	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 30.000 €	4 166,66 €	5 000 €
De 31.000€ à 100.000€	5,83 %	7 %
De 101.000€ à 150.000€	5,41 %	6,5 %
De 151.000€ à 200.000€	5 %	6 %
De 201.000€ à 250.000€	4,58 %	5,5 %
De 251.000€ à 300.000€	4,16 %	5 %
De 301.000€ à 400.000€	3,75 %	4,5 %
De 401.000€ à 500.000€	3,54 %	4,25 %
De 501.000€ à 650.000€	3,33 %	4 %
Plus de 651.000€	3,25 %	3,9 %

Le barème des honoraires s'entend à la valeur initiale du mandat

14 boulevard Auguste Pageot – 44 000 Nantes – Tel 02 40 76 12 60 –
agenceduparc@canclaux-immobilier.fr Site Internet : parcdeproce.immo

S.A.R.L. Au capital de 7 622,45 € - RCS Nantes B 379 820 061 00027 – APE 7906 - TVA FR 31 379 820 061 00016

Carte professionnelle CPI 4401 2015 000 002 217